

Demande de subvention pour les personnes qui suivent une formation en vue de l'obtention de brevets ou de diplômes fédéraux

Forma2 se charge pour la commission paritaire de gérer les subventions qu'elle accorde aux personnes qui suivent une formation pour l'obtention d'un brevet fédéral ou d'un diplôme fédéral.

Les subventions pour ces formations correspondent au 50% des financements de cours et des frais d'examen, sous réserve des plafonds suivants:

- CHF 4'000.- pour le 1^e bloc des brevets fédéraux
- CHF 3'000.- pour le 2^e bloc des brevets fédéraux
- CHF 2'000.- pour les diplômes fédéraux, maîtrises fédérales

D'autre part une subvention pour perte de salaire est accordée, elle est de CHF 90,- pour les célibataires sans charge de famille et de CHF 150,- pour les autres requérants.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à Forma2 après la fin de période de formation (module, semestre, année, ...), mais au plus tard un an après la fin de la période de formation relative à la demande.

Coordonnées du requérant-e

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA | Localité : _____

Pays : _____ Date de naissance : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Je suis célibataire sans charge de famille

Je suis marié ou célibataire avec charge familiale

Adresse de paiement

Nom de la banque : _____

Numéro IBAN du compte : _____

Titulaire du compte : _____

Coordonnées de l'entreprise

Entreprise : _____

Rue et numéro : _____

Complément : _____

NPA / Localité : _____

Entreprises pour lesquelles vous avez travaillé les deux dernières années.

Année, raison sociale et localité

Formation suivie

Profession : _____ Titre du diplôme final : _____

Organisateur du cours : _____

Finance d'inscription : _____

Début et de fin de la formation (selon le plan de formation) : _____

Période concernée par cette demande : _____

Perte de salaire

Nombre de demi-jours et jours ouvrables consacré à la formation (une attestation requise)

demi-jours _____

jours _____

En signant ce document, vous confirmez avoir pris connaissance de notre engagement vis-à-vis de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD).

Je confirme que les informations fournies sont correctes et que je mets tout en œuvre pour obtenir le titre final pour lequel une subvention m'est accordée; j'ai pris connaissance de l'extrait du règlement figurant ci-dessus.

Lieu et Date : _____ Signature : _____

Annexes :

Un document attestant de la participation au cours

Une copie d'un document attestant le paiement de la finance d'inscription

Remarques et informations complémentaires

LPD: les engagements de Forma2

Depuis le 1er septembre 2023, la Suisse dispose d'une nouvelle loi sur la protection des données (LPD). Forma2 s'y conforme et vous remercie de prendre connaissance de ce qui suit.

Forma2 s'engage à collecter et traiter vos données personnelles de manière à ce que vous connaissiez lesquelles sont concernées et les raisons pour lesquelles elles le sont.

Forma2 collecte uniquement les données personnelles indispensables à son fonctionnement; aucune donnée concernant les opinions et activités religieuses ou politiques, données médicales ou poursuites ne sont collectées, excepté celles que vous pourriez communiquer spontanément.

Forma2 s'engage à stocker vos données personnelles de manière sécurisée. En cas d'attaque, nous nous engageons à vous en informer, sans tarder, dans toute la mesure du possible.

Forma2 s'engage à vous informer sur vos données enregistrées, à vous les transmettre, à les transmettre à des tiers ou à les supprimer à demande, pour autant qu'aucune disposition légale ne s'y oppose.

Forma2 s'engage à ne pas communiquer vos données à des tiers. Les instances paritaires dont dépend Forma2 peuvent accéder à vos informations, notamment pour l'exécution des paiements dont elles ont la responsabilité et pour les activités de contrôle de l'application des accords conventionnels.

Forma2 est à votre disposition pour répondre à vos questions.